

Extrait du Registre des délibérations du Conseil communautaire

Séance du 7 octobre 2021

Conseillers communautaires en exercice : 123

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Chambre de commerce et d'industrie du Doubs, 46 avenue Villarceau, 25 000 Besançon sous la présidence de Mme Anne VIGNOT, Présidente de Grand Besançon Métropole.

Ordre de passage des rapports : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59

La séance est ouverte à 18h38 et levée à 21h53.

Étaient présents :

Audeux : Mme Françoise GALLIOU Avanne-Aveney : Mme Marie-Jeanne BERNABEU Besançon : Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI (à compter de la question n°9), Mme Pascale BILLEREY (à compter de la question n°9), M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET (à compter de la question 8), Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Philippe CREMER, M. Laurent CROIZIER, M. Benoît CYPRIANI, Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY, M. Damien HUGUET, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (à compter de la question n°16), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, M. Jean-Hugues ROUX (jusqu'à la question n°1 incluse), Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET, Mme Anne VIGNOT, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF Bonnay : M. Gilles ORY Boussières : Mme Hélène ASTRIC-ANSART Busy : M. Philippe SIMONIN, Byans-sur-Doubs : M. Didier PAINEAU Chalezeule : M. Christian MAGNIN-FEYSOT Champagny : M. Michel GABRIEL (suppléant) Champvans-les-Moulins : M. Florent BAILLY Chevroz : M. Franck BERNARD Cussey-sur-l'ognon : M. Jean-François MENESTRIER Deluz : M. Fabrice TAILLARD Devecey : M. Michel JASSEY Ecole-Valentin : M. Yves GUYEN Fontain : Mme Martine DONEY Franois : Mme Emile BOURGEOIS Geneuille : M. Patrick OUDOT Gennes : M. Jean SIMONDON Grandfontaine : M. Henri BERMOND La Vèze : M. Jean-Pierre JANNIN Les Auxons : M. Anthony NAPPEZ Mazerolles-le-Salin : M. Daniel PARIS Miserey-Salines : M. Marcel FELT Montfacon : M. Pierre CONTOZ Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD (jusqu'à la question n°15 incluse) Morre : M. Jean-Michel CAYUELA Nancray : Mme Annette GIRARDCLOS (suppléante) Noiron : M. Claude MAIRE Novillars : M. Bernard LOUIS Osselle-Routelle : Mme Anne OLSZAK Pelousey : Mme Catherine BARTHELET Pirey : M. Patrick AYACHE Pouilley-Français : M. Yves MAURICE Pouilley-les-Vignes : M. Jean-Marc BOUSSET Pugey : M. Frank LAIDIE Roche-Léz-Beaupré : M. Jacques KRIEGER Roset-Fluans : M. Jacques ADRIANSEN Saint-Vit : Mme Anne BIHR, M. Pascal ROUTHIER Saône : M. Benoît VUILLEMIN (jusqu'à la question n°7) Serre-les-Sapins : M. Gabriel BAULIEU Thise : M. Loïc ALLAIN Thoraise : M. Jean-Paul MICHAUD Velesmes-Essarts : M. Jean-Marc JOUFFROY Vieilley : M. Franck RACLOT Vorges-les-Pins : Mme Maryse VIPREY

Étaient absents :

Amagney : M. Thomas JAVAUX Besançon : M. Kevin BERTAGNOLI (jusqu'à la question n°8 incluse), Mme Pascale BILLEREY (jusqu'à la question n°8 incluse), Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question 7 incluse), Mme Aline CHASSAGNE, M. Abdel GHEZALI, M. Jean-Emmanuel LAFARGE (jusqu'à la question n°15 incluse), Mme Marie LAMBERT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Maxime PIGNARD, Mme Karima ROCHDI, M. Jean-Hugues ROUX (à compter de la question 2), Mme Sylvie WANLIN Beure : M. Philippe CHANEY Braillans : M. Alain BLESSEMAILLE Chalèze : M. René BLAISON Champoux : M. Romain VIENET Châtillon-le-Duc : Mme Catherine BOTTERON Chaucenne : Mme Valérie DRUGE Chemaudin et Vaux : M. Gilbert GAVIGNET Dannemarie-sur-Crête : Mme Martine LEOTARD La Chevillotte : M. Roger BOROWIK Larnod : M. Hugues TRUDET Le Gratteris : M. Cédric LINDECKER Mamirole : M. Daniel HUOT Marchaux-Chaufontaine : M. Patrick CORNE Mery-Vieilley : M. Philippe PERNOT Montferrand-le-Château : Mme Lucie BERNARD (à compter de la question n°16) Palise : M. Daniel GAUTHEROT Rancenay : Mme Nadine DUSSAUCY Saône : M. Benoît VUILLEMIN (à compter de la question 7) Tallenay : M. Ludovic BARBAROSSA Torpes : M. Denis JACQUIN Vaire : Mme Valérie MAILLARD Venise : M. Jean-Claude CONTINI Villars-Saint-Georges : M. Damien LEGAIN

Secrétaire de séance : Mme Françoise PRESSE

Procurations de vote :

M. Kévin BERTAGNOLI à Mme Elise AEBISCHER (jusqu'à la question n°8 incluse), Mme Pascale BILLEREY à M. Olivier GRIMAITRE (jusqu'à la question n°8 incluse), Mme Claudine CAULET à Mme Marie ETEVENARD (jusqu'à la question 7 incluse), Mme Aline CHASSAGNE à M. André TERZO, M. Abdel GHEZALI à M. Nicolas BODIN, M. Jean-Emmanuel LAFARGE à M. Nathan SOURISSEAU (jusqu'à la question n°15 incluse), Mme Marie LAMBERT à Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à M. Ludovic FAGAUT, M. Maxime PIGNARD à Mme Christine WERTHE, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN, M. Jean-Hugues ROUX à Mme Juliette SORLIN (à partir de la question n°2), Mme Sylvie WANLIN à Mme Carine MICHEL, M. Alain BLESSEMAILLE à M. Jacques KRIEGER, M. Romain VIENET à M. Christian MAGNIN-FEYSOT, Mme Catherine BOTTERON à M. Marcel FELT, M. Gilbert GAVIGNET à Mme Marie ZEHAF, M. Daniel HUOT à M. Pierre CONTOZ, M. Patrick CORNE à M. Fabrice TAILLARD, Mme Nadine DUSSAUCY à Mme Hélène ASTRIC-ANSART, M. Benoît VUILLEMIN à M. Laurent CROIZIER (à compter de la question n°7), M. Ludovic BARBAROSSA à M. Yves GUYEN, Mme Valérie MAILLARD à M. Loïc ALLAIN

Délibération n°2021/005835

Rapport n°59 - Admissions en non-valeur et annulations de titres Eau et Assainissement des communes - Poursuite du remboursement par GBM

Admissions en non-valeur et annulations de titres Eau et Assainissement des communes - Poursuite du remboursement par GBM

Rapporteur : M. Christophe LIME, Vice-Président

Commission : Conseil d'exploitation de la régie d'eau et d'assainissement

Inscription budgétaire	
BP 2021 et suivants « Eau/ Créances » « Assainissement/ Créances » Budgets Annexes Eau et Assainissement	Montant du budget 2021 : - Eau : 25 000 € - Assainissement : 20 000 € Estimation de l'opération : 5 000 €/an et par budget annexe

Résumé :

Dans le cadre du transfert de compétences Eau et Assainissement, la CAGB, dans sa délibération du 15 novembre 2018, avait décidé le remboursement des admissions en non-valeur, créances éteintes et annulations de titres sur exercices antérieurs mandatées par les communes à compter du 1^{er} janvier 2018 et jusqu'au 31 décembre 2020. L'objet de la présente délibération est de poursuivre ce dispositif de remboursement au-delà du 31 décembre 2020.

La fiche 314 du Guide de l'intercommunalité, dans son paragraphe 4.1.2, stipule que « *les restes à payer (dépenses engagées et mandatées) et les restes à recouvrer (recettes dont le titre a été émis) et les opérations non dénouées sur comptes de tiers non budgétaires, ainsi que la trésorerie afférente aux compétences transférées, sont maintenus dans la comptabilité de la commune, car ils sont rattachés aux exercices budgétaires durant lesquels la commune était compétente* ».

Cette disposition implique que les admissions en non-valeur, créances éteintes et annulations de titres des anciens budgets Eau et Assainissement des communes doivent, à compter de 2018, être mandatées sur le budget principal de celles-ci.

Elle a été confirmée par la Direction Départementale des Finances publiques et la Préfecture, interrogées par la CAGB.

Toutefois, cette disposition, reposant avant tout sur des aspects techniques de clôture de comptabilité et de trésorerie, ne paraît pas logique au regard du principe d'autonomie des budgets annexes SPIC, puisqu'elle revient à faire supporter aux contribuables des sommes qui n'ont pas été payées par les usagers. Il est par ailleurs rappelé que les communes ont reversé l'ensemble des excédents de leur budgets annexes eau et assainissement.

C'est pourquoi la CAGB, dans sa délibération du 15 novembre 2018 s'est engagée, dans le cadre de ses budgets annexes Eau et Assainissement, dans un dispositif de remboursement des admissions en non-valeur, créances éteintes et annulations de titres sur exercices antérieurs qui auraient été payées par les communes à compter du 1^{er} janvier 2018 et jusqu'au 31 décembre 2020.

Or, il s'avère que les communes ont continué à recevoir pour prise en charge, au-delà du 31 décembre 2020, des admissions en non-valeur, créances éteintes et annulations de titres concernant la période antérieure au 1^{er} janvier 2018. La présente délibération a pour objet de poursuivre ce dispositif de remboursement au-delà du 31 décembre 2020 et donc de procéder au remboursement des prises en charge que les communes auraient à effectuer au-delà de cette date.

Ce remboursement, qui sera applicable à toutes les communes ne donnant pas lieu à ajustement dans le cadre du transfert de résultats, se fera sur la base :

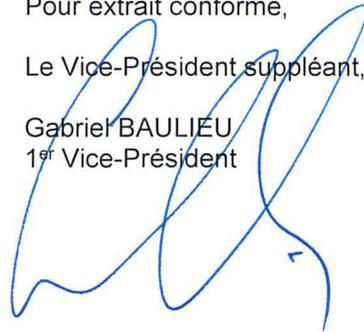
- d'une demande écrite des communes à GBM,
- d'un justificatif détaillé, dont le modèle est joint à la présente délibération, signé par l'ordonnateur de la commune et le Comptable référent des admissions en non-valeur, créances éteintes et annulations de titres sur exercices antérieurs mandatées sur le budget principal au titre des budgets Eau et Assainissement à compter du 1^{er} janvier 2018,

- d'un montant net, déduction faite, le cas échéant, des recettes correspondantes intervenues sur le budget principal au titre des mêmes activités (annulations de dépenses sur exercices antérieurs, recouvrement effectués sur admissions en non-valeur).

A l'unanimité, le Conseil de Communauté :

- **se prononce favorablement sur le remboursement aux communes par Grand Besançon Métropole (budgets annexes eau et assainissement) dans les conditions énoncées ci-dessus ;**
- **autorise Madame la Présidente, ou son représentant, à mandater sur les budgets annexes Eau et Assainissement les sommes correspondantes.**

Pour extrait conforme,
Le Vice-Président suppléant,
Gabriel BAULIEU
1^{er} Vice-Président



Rapport adopté à l'unanimité :

Pour : 108
Contre : 0
Abstention* : 0
Conseillers intéressés : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

Annexe technique - Modèle de justificatif à adresser à GBM

Commune de :

Demande de remboursement à GBM des admissions en non-valeur, créances éteintes et annulations de titres sur exercices antérieurs relatifs aux budgets annexes Eau et Assainissement avant le 1^{er} janvier 2018

EAU

(A) Dépenses mandatées sur le budget principal à partir du 1 ^{er} janvier 2018	Montants (en €)	Numéros de mandat	Dates de mandats
Admissions en non-valeur			
Créances éteintes			
Annulations de titres sur exercice antérieur			
Total (A)			

(B) Recettes perçues sur le budget principal à partir du 1 ^{er} janvier 2018	Montants (en €)	Numéros de titre	Dates de titres
Annulations de dépenses sur exercice antérieur			
Recouvrements effectués sur admissions en non-valeur			
Total (B)			

Montant sollicité auprès de GBM (A-B)	
---------------------------------------	--

Certifié exact,

Le _____ à _____

Le Comptable,
(Qualité, nom, signature et cachet)

La Commune,
(Qualité, nom, signature et cachet)

Commune de:

Demande de remboursement à la CAGB des admissions en non-valeur, créances éteintes et annulations de titres sur exercices antérieurs relatifs aux budgets annexes Eau et Assainissement avant le 1^{er} janvier 2018

ASSAINISSEMENT

(A) Dépenses mandatées sur le budget principal à partir du 1er janvier 2018	Montants (en €)	Numéros de mandat	Dates de mandats
Admissions en non-valeur			
Créances éteintes			
Annulations de titres sur exercice antérieur			
Total (A)			

(B) Recettes perçues sur le budget principal à partir du 1er janvier 2018	Montants (en €)	Numéros de titre	Dates de titres
Annulations de dépenses sur exercice antérieur			
Recouvrements effectués sur admissions en non-valeur			
Total (B)			

Montant sollicité auprès de GBM (A-B)	
---------------------------------------	--

Certifié exact,

Le _____ à _____

Le Comptable,
(Qualité, nom, signature et cachet)

La Commune,
(Qualité, nom, signature et cachet)